



Paris, le 30 mai 2018

M. Benjamin RAIGNEAU
DRH du GPF
2, place aux Etoiles
CS 70001
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur,

Malgré un contexte essentiellement marqué par la réforme ferroviaire et le calendrier législatif qui en découle, les questions internes au Groupe Public Ferroviaire n'en demeurent pas moins d'actualité, faute d'avoir été traitées par la Direction.

Les questions liées à la santé, dont les accidents du travail et maladies professionnelles, sont un sujet de préoccupation majeur des cheminots et de leurs organisations syndicales. C'est notamment le cas de l'amiante et de ses trop nombreuses victimes dans l'entreprise, mais aussi plus largement de la santé et de la médecine du travail.

C'est pourquoi, les Organisations Syndicales de cheminots CGT – UNSA – CFDT vous déposent, conformément à l'article 4.2 du chapitre 1 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, une Demande de Concertation Immédiate sur les demandes suivantes :

Sur la médecine de travail :

- Retour à une visite médicale annuelle de santé au travail, et 6 mois pour le travail de nuit ;
- Un plan de rattrapage des retards dans les visites médicales ;
- Le retour à une médecine intégrée et en proximité ;
- La prise en compte psychologique pour les agents ayant subi plusieurs réorganisations successives dans un temps réduit.

Sur l'amiante :

- Retrait de l'amiante partout où c'est techniquement possible ;
- Formation amiante par un organisme agréé pour tous les acteurs SST ;
- Reconnaissance du GPF comme « Etablissement » amianté et qu'en conséquence, tout cheminot soit considéré comme potentiellement exposé à l'amiante ;
- Des mesures de prévention et de protection optimales aussi bien en milieu industriel que pour les bâtiments ;
- Droit de regard systématique pour tous les acteurs SST sans conditions ni entraves sur les personnels ayant été exposés à l'amiante (actifs et retraités).

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

UNSA

Roger DILLESEGER

CFDT

Didier AUBERT